

Numéro	CA/2023-11-23/13
Date d'affichage	08/12/2023
Date de mise en ligne	08/12/2023
Date de transmission au Recteur	08/12/2023



UNIVERSITÉ PARIS 1  
**PANTHÉON SORBONNE**

**Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

-

**Délibération du 23 novembre 2023 portant approbation des dates de campagne de candidatures et d'inscriptions aux formations diplômantes et des modalités de recrutement pour l'année universitaire 2024-2025**

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3 ;  
Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;  
Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;  
Vu le décret n° 2017-83 du 25 janvier 2017 relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme national de licence non admis en première année d'une formation de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle ;  
Vu le décret du 18 mai 2018 relatif à la procédure de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation ;  
Vu le décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur ;  
Vu le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles ;  
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;  
Vu l'arrêté du 30 mai 2013 relatif aux demandes d'admission à une première inscription en première année de licence et aux modalités d'évaluation du niveau de compréhension de la langue française pour les ressortissants étrangers ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 14 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les dates de campagne de candidatures et d'inscriptions aux formations diplômantes et les modalités de recrutement pour l'année universitaire 2024-2025 ci-après annexées.

<b>Délibération CA-2023-11-23/13</b>	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	27
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	27
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 24 novembre 2023

La Présidente de l'Université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

**Modalités de recours** : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

## **Note relative aux dates de campagne de candidature, dates limites d'inscriptions aux formations diplômantes et aux modalités de recrutement pour l'année universitaire 2024-2025**

**Conseil d'administration 23 novembre 2023**

### **Procédure de candidature**

Sous réserve de dispositions particulières, toute inscription à l'université est subordonnée à une procédure de candidature en ligne, nécessitant le dépôt d'un dossier dans la formation souhaitée par le candidat et conformément aux modalités figurant sur le site de l'université.

Tout dossier incomplet, ou déposé après les échéances calendaires de la formation, sera rejeté et classé sans suite.

#### ➤ **Procédure de dépôt des candidatures en Licence 1<sup>ère</sup> année (L1)**

Dans le cadre d'une première candidature et inscription ou d'une réorientation en première année de licence, la procédure de préinscription est exclusivement formulée sur :

- le portail national Parcoursup, pour les étudiants titulaires d'un bac français (ou diplôme de niveau équivalent) de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen\* et de la Confédération Suisse.

Contact : [dirdeve@univ-paris1.fr](mailto:dirdeve@univ-paris1.fr)

Pour les inscriptions cumulatives non diplômantes prises à Paris 1 en plus de l'IA principale prise dans un lycée (convention CPGE) : <https://www.pantheonsorbonne.fr/inscription/premiere-inscription>

Pour les candidats internationaux :

- via un dossier de Demande d'Admission Préalable (DAP) Blanc à déposer à l'ambassade de France pour les étudiants internationaux hors-Europe titulaires de diplômes internationaux et résidant dans un pays étranger non-signataire de la convention Études en France.
- via un dossier de Demande d'Admission Préalable (DAP) Vert à déposer au service de la mobilité individuelle de la Direction des Relations Internationales pour les étudiants internationaux hors-Europe titulaires de diplômes internationaux et résidant en France.
- via un dossier de Demande d'Admission Préalable dématérialisé sur la plateforme "Études en France" pour les étudiants internationaux hors-Europe titulaires de diplômes internationaux et résidant dans un pays étranger signataire de la convention "Études en France" : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentication/login.html#position>

Page du site Internet Paris 1 Panthéon-Sorbonne :

<https://international.pantheonsorbonne.fr/venir-paris-1-pantheon-sorbonne/etudiant-en-mobiliteindividuelle>

➤ **Procédure de dépôt des candidatures de la Licence 2<sup>ème</sup> année au Master 2<sup>ème</sup> année**

**L2 au Master 2e année (hors M1 relevant de la plateforme nationale)**

- via le portail ECandidat pour les étudiants ressortissants de l'Union Européenne, de l'Espace économique européen, de la Confédération suisse et pour les étudiants dont le pays de résidence ne figure pas sur le portail Etudes en France.
- via le portail Études en France\*\* (EEF, ex-CEF) pour les étudiants internationaux résidant dans un pays signataire de la convention Études en France du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : <https://www.pantheonsorbonne.fr/international/foreign-students/full-degree-student-application/>
- via le portail PSE Application pour les étudiants du Master mention APE 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année <https://www.pse-application.eu/>

➤ **Procédure de candidature en Master 1<sup>ère</sup> année (M1)**

Pour les formations et les candidatures relevant de son périmètre, la procédure de candidature s'effectue via la plateforme nationale. En dehors de ce périmètre, les candidatures s'effectuent via le portail ECandidat ou bien via le portail Études en France (voir ci-dessous).

**Modalités d'examen des dossiers de candidature d'entrée en Master (M1)**

Les commissions composées de deux membres a minima et présidées par un enseignant chercheur pourront utiliser l'un ou plusieurs des critères d'admission ci-dessous :

- le curriculum vitae du candidat (stages, expérience à l'étranger, vie associative...) et les relevés de notes,
- des prérequis spécifiques à chaque formation (notamment concernant les licences d'origine, le niveau de langue, ou le suivi de certaines matières lors de la licence),
- le projet professionnel et/ou de recherche,
- lettre de motivation explicitant le projet professionnel et/ou de recherche et la cohérence du parcours,
- l'expérience professionnelle,
- la tenue d'épreuves spécifiques (orales ou écrites),
- la tenue d'un entretien, en face à face ou en visioconférence,
- l'obtention d'un concours ou test d'entrée,
- la présentation d'un dossier thématique,
- tout autre élément qui pourra soutenir positivement le dossier du candidat.

➤ **Doctorat**

- Via l'application ECandidat ou ADUM

➤ **Reprise d'étude et Validation d'Acquis**

<https://formation-continue.pantheonsorbonne.fr/repandre-ses-etudes-ou-valider-ses-acquis>

## Dates de campagne des candidatures

Les **périodes de candidatures** sont définies pour chacune des formations et précisées sur les sites Internet des composantes.

Niveau de diplôme	Dates des campagnes de candidatures
Licence (L2-L3) *	Du lundi 13 mai au mardi 4 juin 2024 (inclus)
Licence CPGE (L2, L3) **	Du lundi 17 juin au mercredi 3 juillet 2024 (inclus)
Licence professionnelle	Du vendredi 1 <sup>er</sup> mars au lundi 13 mai 2024 (inclus)
Master 1	<ul style="list-style-type: none"><li>• Candidatures sur la plateforme nationale <i>Mon master</i></li><li>• Candidatures EEF selon calendrier national</li></ul>
Vœux M2	Du lundi 25 mars au jeudi 2 mai 2024 (inclus)
Master 2 ***	Du jeudi 2 mai au mardi 22 mai 2024 (inclus)
Doctorat	Au plus tard le jeudi 31 octobre 2024 (inclus)
Capacité (EDS)	Du vendredi 10 mai au vendredi 5 juillet 2024 (inclus)
VAE/VES	Au plus tard le jeudi 31 octobre 2024 (inclus)
VAP	Selon les dates des composantes
FCPS	Du mardi 2 avril au vendredi 13 décembre 2024 (inclus)

\* Candidat hors cumulatif CPGE

\*\* CPGE en parcours non diplômant déjà inscrits en cumulatif à l'université

\*\*\* Dispositions particulières possibles : formations en alternance, formations en partenariat avec d'autres établissements

## L'inscription administrative et pédagogique

Toute personne désireuse d'être admise à participer en qualité d'usager du service public aux activités de l'université, doit avoir satisfait aux formalités d'inscription administratives et pédagogiques.

L'inscription administrative des étudiants doit impérativement être réalisée avant le début des cours et dans le respect du calendrier infra. Le règlement des droits universitaires régularisé dans les cinq jours suivant la connexion. Les étudiants n'ayant pas respecté ces procédures ne pourront pas être inscrits sur les listes des usagers autorisés à composer aux examens.

L'inscription pédagogique est subordonnée à l'inscription administrative : elle doit être réalisée au plus tard une semaine après le début des cours.

### Caractéristiques de l'inscription

L'inscription administrative est annuelle et personnelle. Elle est renouvelée au début de chaque année universitaire.

## Dates limites des inscriptions administratives\*\*

Niveau de diplôme	Dates limites des inscriptions administratives
Licence 1 (néo-entrant)	Conformément au calendrier <i>Parcoursup</i>
Licence L1 (redoublants), L2, L3	Lundi 16 septembre 2024 (inclus)
L1 CPGE cumulatifs première inscription	Vendredi 13 décembre 2024 (inclus)
L2, L3 CPGE cumulatifs réinscription	Lundi 16 septembre 2024 (inclus)
Master 1 (y compris MEEF, redoublants)	Lundi 16 septembre 2024 (inclus) (consulter le calendrier <i>Monmaster</i> )
Master 2 (y compris MEEF, redoublants)	Lundi 30 septembre 2024 (inclus)
Doctorat***	Vendredi 29 novembre 2024 (inclus)
Licence Arts plastiques (L2, L3) (formation à distance)	Jeudi 31 octobre 2024 (inclus)
Capacité en Droit (EDS)	Jeudi 31 octobre 2024 (inclus)
Préparation CRFPA	Lundi 16 décembre 2024 (inclus)
Diplômes universitaires (DU) et autres (prépas, certificats...)	Jeudi 31 octobre 2024 (inclus)
IED (hors L1, hors M1)	Vendredi 29 novembre 2024 (inclus)
VAEVES	Vendredi 31 mai 2025 (inclus)
VAP	Vendredi 29 novembre 2024 (inclus)
Préparation à l'Ecole Nationale de la Magistrature	Lundi 13 janvier 2025 (inclus)
Auditeurs libres	Lundi 30 septembre 2024 (inclus)
Etudiants internationaux (en attente de Visas)	Lundi 21 octobre 2024 (inclus)

\*\* Interruption estivale des inscriptions administratives : du mercredi 24 juillet (17h) jusqu'au jeudi 29 août 2024 (10h).

\*\*\*Les soutenances prévues après le 31 décembre de l'année, supposent nouvelle inscription avec paiement des droits universitaires.

### ➤ Réorientation en Licence : semestres 1 et 3

Le pôle offre de formation de la DEVE adresse une note aux composantes courant octobre concernant la procédure et la mise en place des commissions de réorientation chargées d'examiner la réorientation des étudiants en Licence au semestre 2 (L1, S2). La procédure de réorientation est dématérialisée via ECandidat.

➤ **Césure**

Le décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur et la circulaire n° 2019-030 du 10-4-2019 fixe les modalités relatives à la mise en œuvre d'une période de césure.

➤ **L'inscription pédagogique**

L'inscription pédagogique correspond au choix des heures de travaux dirigés et des options. Elle s'effectue en ligne par « IP Web » selon le calendrier fixé par les composantes.

Les dates sont communiquées lors des journées de pré-rentrées, dans les brochures de présentation de la filière, sur les sites Internet des composantes, dans la rubrique concernée.



### \*Espace Économique Européen

Les titulaires d'un diplôme d'accès à l'enseignement supérieur de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen ou de la Confédération Suisse Allemagne

Andorre	France Grèce	Pays-Bas Pologne
Autriche	Hongrie	Portugal
Belgique	Irlande Italie	République
Bulgarie Chypre (partie grecque)	Islande	Tchèque
Croatie	Lettonie	Roumanie
Confédération	Lituanie	Saint-Marin
Suisse	Luxembourg	Slovaquie
Danemark	Malte	Slovénie
Espagne Estonie	Monaco	Suède
Finlande	Norvège	Liechtenstein
		Vatican

**\*\*Etudes en France  
(EeF)**

Etudiants étrangers hors Espace Economique Européen et hors Suisse et résidant dans l'un des pays ci-dessous :

Afrique du Sud Algérie	Laos
Arabie Saoudite	Liban
Argentine, Bahreïn	Madagascar Malaisie
Azerbaïdjan	Maurice Mali
Bénin	Maroc
Bolivie	Mauritanie
Brésil	Mexique
Burkina Faso	Niger Nigeria
Burundi Cambodge	Pérou
Cameroun Canada	Qatar République démocratique du Congo
Chili Chine	République dominicaine
Colombie	Royaume-Uni
Comores	Russie
Congo	Sénégal
Corée du Sud	Singapour
Côte d'Ivoire	Taïwan
Djibouti Égypte	Tchad
Émirats arabes unis	Thaïlande
Equateur	Togo Tunisie
États-Unis	Turquie
Gabon	Ukraine
Géorgie	Vietnam
Ghana	
Guinée Haïti	
Inde	
Indonésie	
Iran	
Israël Japon	
Jordanie	
Kenya	
Koweït	